

Mercredi 14 Mars 2018 - n°168

Événement - Save the date - 14 et 15 juin - Cognac
Initiatives en ligne - Beauvais, un quotidien numérique
Aménagement du territoire - Quelques thèmes abordés au cours de l'instance de dialogue de la CNT
Finances - Instance nationale de dialogue des territoires : le point sur la contractualisation financière

Environnement - Remise des prix des " villes fleuries " : les villes moyennes toujours aussi performantes !

Energie - Prix énergies citoyennes 2018

Événement - Grand Prix des Collectivités Locales : les collectivités de Nouvelle Aquitaine peuvent candidater dès maintenant !

Agenda

EVÉNEMENT



Save the date - 14 et 15 juin - Cognac

Villes de France - qui représente les villes et intercommunalités de taille infra-métropolitaine, soit plus de la moitié de la population urbaine française – se mobilise pour renforcer l'attractivité de ses adhérents.

Le Congrès de *Villes de France*, intitulé cette année « **Cap sur les villes moyennes ! Se donner les moyens de réussir** », se déroulera les 14 et 15 juin à Cognac, ville sous-préfecture, située au carrefour de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce moment phare de notre association portera la première journée sur nos ressources, tant financières qu'humaines ; au moment où sont débattues les orientations du chantier relatif à la FPT. Il sera également question de l'autonomie de gestion des *Villes de France* et de l'avenir de leur autonomie financière, mise à mal avec la réforme de la taxe d'habitation.

La seconde journée de travaux sera quant à elle axée sur les suites à apporter au Plan national en faveur des villes moyennes « *Action cœur de ville* », qui a été présenté par le Premier Ministre à Cahors lors de la Conférence des Territoires du 14 décembre 2017.

Passé le temps de l'annonce de ce plan, qui se concentre sur la requalification des cœurs de ville (à travers les thèmes du commerce, de l'habitat, et du numérique...), et des réjouissances liées aux moyens conséquents et inscrits dans la durée, *Villes de France* souhaite faire un premier bilan des mesures qui concrétisent ce Plan. Ceci est une condition essentielle à la cohésion et à la vitalité du modèle urbain que les villes moyennes représentent.

[Renseignements et inscription](#)

INITIATIVES EN LIGNE



Beauvais, un quotidien numérique

Début janvier, l'association *Villes de France* sortait une publication sur la ville intelligente en partenariat avec Orange, Veolia, Tactis et Villes Internet. Retour sur les portraits de villes engagées dans des démarches numériques. Avec plus de 55 000 habitants et la plus haute cathédrale de France, la ville de Beauvais, dont le maire est Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*, vit au rythme du numérique et a été récompensée de 5@ en 2018.

Le numérique au cœur du quotidien citoyen

Un portail citoyen en ligne permet différentes démarches administratives, notamment la pré-inscription aux écoles publiques, la réservation la cantine ou encore le stockage des documents du citoyen (livret de famille, justificatif de domicile...). Pour les transports on peut recharger son Pass sur une borne interactive et payer le stationnement via son smartphone. Quant à l'appli "*Beauvais mobile*", elle permet entre autres de connaître les actualités de la ville, contacter les services de la mairie et déclarer en direct des dégradations.

Atteindre toutes les populations

Pour les plus jeunes, la ville a mis en place l'Espace Numérique de Travail (ENT) et des TBI (tableaux blancs interactifs) dans les écoles. L'ENT est un service en ligne proposant des ressources pédagogiques pour favoriser la communication numérique entre les différents acteurs du monde scolaire. Des plateformes thématiques permettent l'interaction sur les grands sujets locaux comme l'emploi, le logement ou encore la culture.

Réduire la fracture numérique

Proposer des services numériques divers et variés induit de devoir initier la population à ces nouvelles pratiques. Par exemple le Centre Communal d'Action Social propose aux retraités de s'initier à l'informatique. Dans 4 espaces publics numériques, des stages techniques, des journées d'information, un accès gratuit à Internet et des permanences d'aides sont disponibles à tous. La médiathèque du centre-ville propose l'utilisation d'une quarantaine de tablettes tactiles, des liseuses et organise des ateliers multimédias gratuits.

Les usages du numérique en interne

Une enquête en ligne, version locale de l'enquête nationale "Moi Citoyen Numérique" a été proposée à l'ensemble des élus municipaux afin d'évaluer la bonne connaissance des dispositifs et de recueillir leur avis sur les services numériques de la ville. Beauvais a également récemment fait l'acquisition d'un drone professionnel et a formé deux agents au télépiloteage. Différents services en bénéficient : les services culturels et tourisme (mise en avant du patrimoine), les services techniques (état des toitures, chantiers...), le service archéologie (repérage de vestiges en photo et thermographie) ...

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Quelques thèmes abordés au cours de l'instance de dialogue de la CNT

Plusieurs grands sujets d'actualité ont été abordés ce 12 mars à Matignon par le gouvernement et les associations d'élus locaux, dans le cadre de l'instance de dialogue de la Conférence nationale des territoires, présidée par le Premier ministre. Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*, y a notamment participé en rappelant les positions de l'association sur le volet « *fonction publique territoriale* ». Ondes urbaines revient rapidement cette semaine sur

quelques points abordés par l'ordre du jour, concernant plus spécifiquement les villes moyennes et leurs intercommunalités.

Chantier Action publique 2022

En complément de son intervention sur la contractualisation (voir article infra), Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, a rappelé l'ambition de la démarche poursuivie dans ce Chantier qui concerne les ressources humaines de l'État comme des collectivités locales. Il s'agit pour le Gouvernement « *d'engager un nouveau contrat social avec les agents publics* » pour refonder les « *engagements réciproques des agents publics et de la puissance publique* ». Parmi les pistes évoquées, il s'agirait de « *donner plus de liberté et plus de responsabilité aux managers publics* » (souplesse dans les modalités de recrutement, davantage d'autonomie de gestion pour les structures).

Sur la Fonction publique territoriale

Sur ce sujet, Caroline Cayeux a déclaré en séance que l'association « *Villes de France a beaucoup réfléchi aux évolutions des ressources humaines, notamment dans le cadre de son Manifeste intitulé Bâtir la fonction publique territoriale de demain* » publié en novembre 2016, et « *toujours d'actualité sur la question* ». Elle a ajouté que « *malgré la volonté de piloter au plus fin les ressources humaines, les employeurs territoriaux continuent de mettre en œuvre les règles applicables à la fonction publique sans vraiment participer à leur définition. Il est désormais nécessaire d'associer les instances de représentation nationale des collectivités territoriales aux négociations relatives à la rémunération des fonctionnaires conduites par le gouvernement et dotées d'une capacité à peser sur les décisions retenues* ». Elle a rappelé aussi « *la difficulté à motiver les agents, voire récompenser les comportements, grâce à des outils de management dynamique. Pour cette raison, il est nécessaire d'encourager les démarches expérimentales* ». Le Premier ministre a mis en garde les participants de la Conférence sur l'importance décisive de ce chantier, notamment en raison de son impact financier, pour les travaux futurs de la Conférence dans les mois prochains.

Réforme constitutionnelle

Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, a rappelé que le Conseil d'État a rendu public le 1er mars dernier son « *avis sur la différenciation des compétences des collectivités territoriales relevant d'une même catégorie et des règles relatives à l'exercice de ces compétences* ». Le Conseil d'État a estimé que des évolutions concernant l'article 72 et 73 de la Constitution seraient de nature à donner davantage de libertés et de responsabilités aux collectivités territoriales pour mener une action plus efficace, pour innover, et pour adapter les lois et règlements aux réalités des territoires. Toutefois, il a considéré que la reconnaissance de ce pouvoir de dérogation nécessiterait une révision constitutionnelle. Le projet de texte de réforme de ces deux articles n'a pas été remis en séance. Ce dispositif pourrait permettre aux collectivités d'expérimenter des solutions locales (comme la fusion des SDIS entre plusieurs départements par exemples ou même la fusion de départements).

Projet de loi de programmation pour la justice

Villes de France avait eu la primeur des orientations lors d'une audience le 21 février dernier sur la carte judiciaire. Au cours de la l'instance de dialogue, Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, a voulu rassurer les participants sur sa méthode. La Garde des Sceaux a précisé aux élus « *qu'aucune décision ne remettra en cause l'implantation physique des juridictions de base actuelles* » (Cour d'Appel, TGI et TI). Et qu'il s'agira de « *développer davantage la collégialité en matière d'instruction, et de regrouper certains contentieux techniques sur les cours d'appel régionales* ».

Les enjeux environnementaux

En fin de séance, Nicolas Hulot et Sébastien Lecornu ont présenté ensemble la logique du Contrat de transition énergétique. Chaque contrat – d'une durée de trois à quatre ans minimum et signé au niveau d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – fera ainsi l'objet d'une « *concertation sur des actions adaptées aux spécificités locales, avec des objectifs précis à atteindre et des résultats qui pourront être évalués* » (nombre de mètres carrés rénovés, tonnes de CO2 évitées...). Une quinzaine de démonstrateurs doivent expérimenter en 2018 ce dispositif. Une réunion technique aura lieu le 21 mars au ministère de l'Écologie pour en reparler avec les représentants des associations d'élus. Les sujets liés au financements des réseaux d'eau et d'assainissement doivent être aussi abordés à la prochaine séance, notamment pour préparer les « *Assises de l'eau* » voulues par le Président de la République.

Les prochaines étapes

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, a précisé aux membres les prochaines échéances. Mi-mai, il y aura une nouvelle réunion de cette instance de dialogue avec les associations d'élus. La conférence nationale des territoires est programmée pour le mois de juin. Le Premier ministre a fixé les prochaines priorités de travail, soit respectivement l'Europe des territoires (politique de cohésion), l'avenir de la fonction publique territoriale, les Assises de l'eau, et les énergies alternatives (éolien, photovoltaïque, en raison des difficultés de mettre en place ces dispositifs).

FINANCES



Instance nationale de dialogue des territoires : le point sur la contractualisation financière

L'instance nationale de dialogue des territoires qui s'est déroulée ce lundi 12 mars 2018, en présence de *Villes de France*, comportait un ordre du jour particulièrement chargé avec la réforme constitutionnelle (articles 72 et 73), le chantier Action publique 2022, la présentation des orientations du chantier transversal relatif à la FPT (voir article précédent), le projet de loi de programmation pour la justice, et les enjeux environnementaux à venir.

Sur les sujets financiers, il aura été principalement question de la contractualisation - mécanisme qui fait débat au sein du bloc local - dispositif qui résulte des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

L'article 13 de cette loi fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités locales et de leurs EPCI à 1,2% par an, par rapport à une base 2017. Il prévoit par ailleurs un objectif national d'amélioration du besoin annuel de financement de 2,6 milliards d'euros chaque année sur la période 2018-2022 (soit 13 milliards au total).

Une centaine de Villes de France concernées

Les collectivités concernées par le dispositif de contractualisation sont :

- les régions ainsi que des collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane ;
- les départements et la métropole de Lyon ;
- les communes et EPCI, dont les DRF issues du compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros.

Il en résulte que 322 collectivités entrent dans le champ de cette démarche de contractualisation que les préfets vont localement initier. Au niveau du bloc local, cela représente 145 communes (dont une centaine de villes moyennes) et 62 EPCI.

Les collectivités concernées doivent ainsi s'engager sur un objectif d'évolution de leurs DRF ainsi que sur un objectif de réduction du besoin de financement. Celles dont la capacité de désendettement dépasse un plafond national de référence s'engageront en outre sur une trajectoire d'amélioration de cette dernière.

Négociations jusqu'au 30 juin

Les préfets sont chargés, avec le concours des directeurs régionaux et départementaux des finances publiques, de négocier et de signer ces contrats avec les collectivités concernées par le dispositif. Les contrats devront être conclus au plus tard avant la fin du premier semestre 2018, pour une durée de trois ans. La circulaire d'application qui devrait normalement être transmise cette semaine pour instruction apporte des précisions quant à la mise en œuvre de ce texte et au calendrier à respecter.

Prise en compte des situations locales

La conduite de la négociation avec les collectivités doit permettre de prendre en compte les circonstances locales tout en assurant le respect de l'objectif d'évolution des DRF au niveau national. A cet égard, la loi a prévu - comme le souhaitait *Villes de France* - des critères de modulation pour tenir compte des spécificités locales.

Ce taux peut être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction des caractéristiques propres de la collectivité ou de l'EPCI (démographie et construction de logements, revenu moyens et population vivant en QPV, et efforts déjà réalisés sur les DRF entre 2014 et 2016).

En fonction de chacun de ces trois critères, le taux peut être modulé au plus de 0,15 point par critère à la hausse ou à la baisse. Cela conduit à ce que l'objectif maximal d'évolution des DRF fixé à une collectivité par le contrat est nécessairement compris entre 0,75% et 1,65%. Les préfets seront par ailleurs chargés de la mise en œuvre et du suivi de ces contrats.

ENVIRONNEMENT



Remise des prix des " villes fleuries " : les villes moyennes toujours aussi performantes !

Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre en charge du Tourisme, a présidé la cérémonie de remise des Villes et Villages fleuris le mardi 7 mars dernier. A cette occasion, les prix « quatre fleurs » et les « fleurs d'or » ont été remis aux communes lauréates au Pavillon d'Armenonville du bois de Boulogne, pour cette 58ème édition du prix. L'association *Villes de France* a participé à cette cérémonie particulièrement réussie, et beaucoup de ses

adhérents ont été primés cette année pour de magnifiques réalisations locales.

Des critères particulièrement exigeants

Le label « *Villes et villages fleuris* » est ainsi remis aux collectivités locales qui créent un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes, en menant des actions de « *végétalisation* » des territoires. Participant à la promotion touristique des territoires, elles s'engagent ainsi sur la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social. *Villes de France* soutient officiellement cette initiative nationale depuis de nombreuses années auprès de ses adhérents.

Les Villes de France à l'honneur cette année

Parmi les très nombreuses collectivités récompensées à travers tout le territoire national pour de très belles réalisations cette année, on peut citer quelques villes moyennes mises à l'honneur lors de la cérémonie : Aix-les-Bains a obtenu officiellement la « *Fleur d'Or* ». Les villes d'Auch, de Calais, de Douai, de La Roche-sur-Yon, et de Thionville ont reçu pour la première fois leur « *Quatrième Fleur* », soit le niveau le plus élevé de la labellisation. Des prix nationaux ont en outre été attribués à Blois (« *Mise en valeur du patrimoine* »), à Alès (« *Fleurissement des jardins familiaux collectifs* »), à Boulogne-sur-Mer (« *Jardin éphémère* »), et à Cassis (« *Valorisation paysagère de l'espace urbain* »).

(crédits photos © twitter Cnvvf)

[Dossier de presse](#)

[En savoir plus](#)

ENERGIE



Prix énergies citoyennes 2018

Les « *Prix Énergies Citoyennes 2018* » récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie. Les différents « *Prix Énergies Citoyennes* » (Prix Engie Cofely) sont attribués par un jury indépendant présidée cette année par Bettina Laville.

Villes de France est partenaire de l'opération depuis la création de ce prix et a participé à la réunion de lancement le mardi 13 mars à Paris. L'ensemble des collectivités peuvent concourir (en particulier les communes, les groupements de

communes, les départements, et les régions). Une catégorie est traditionnellement ouverte aux villes moyennes.

Le dossier de candidature, téléchargeable sur le site internet du Prix, doit permettre au jury d'analyser les actions de la collectivité sur les trois critères retenus : maîtrise de l'existant, vision stratégique, actions exemplaires.

De manière à minimiser le temps nécessaire pour remplir le dossier de candidature, les villes et EPCI ont la possibilité de remplir le dossier de façon succincte et de renvoyer, pour chaque question/critère, vers des documents annexés au dossier.

- Les prix seront décernés par catégorie de taille de collectivités.
- La date limite de réception des dossiers est fixée au 6 juillet 2018.
- Les dossiers peuvent être remplis en ligne sur le site web dédié :

<http://www.energies-citoyennes.fr/>

[Le lien facebook](#)

[Le lien Twitter -> @E_citoyennes](#)

[Téléchargez le Dossier de candidature 2018](#)

[Découvrez la Vidéo de lancement](#)

EVÉNEMENT



Grand Prix des Collectivités Locales : les collectivités de Nouvelle Aquitaine peuvent candidater dès maintenant !

Ce rendez-vous incontournable des acteurs de l'investissement public local, qu'est le Grand Prix des Collectivités, récompense depuis trois ans les meilleures réalisations urbaines initiées par des communes et intercommunalités de 10 000 à 250 000 habitants. En 2018, le Grand Prix se décentralise en région, et lance sa première édition en Nouvelle Aquitaine. Pour cette occasion, il y aura dix trophées pour récompenser les réalisations : Mobilité, Revitalisation du centre-ville, Aménagement et espace public, Énergie, Sécurité, Innovation numérique, Rénovation du patrimoine, Gestion de l'eau, Accessibilité, Infrastructure sportive.

Pour les villes et les EPCI de la région, il faut déposer les projets - réalisés entre 2016 et 2018 - dès maintenant, et jusqu'au 21 mars prochain. Le palmarès sera dévoilé lors d'une soirée exceptionnelle, qui rassemblera plusieurs centaines d'acteurs des collectivités locales (élus, DGS, DST, fournisseurs et prestataires de services, médias référents etc.), organisée le 14 juin 2018 à Cognac, à l'occasion du Congrès de *Villes de France*. Il sera également relayé dans la Revue des Collectivités Locales, datée de juin 2018 ainsi que sur le site internet de l'événement :

www.grandprix-collectiviteslocales.fr

Contact événement :

Mme Delphine GADRET (courriel : [\[email protected\]](mailto:)) - 01 84 25 63 33)

[Le dossier de candidature](#)

AGENDA

- **20 et 21 mars 2018** - *Bruxelles* - Déplacement d'une délégation d'élus de *Villes de France*
- **23 mars 2018** - *Vierzon* - Rencontre sur le renouvellement urbain et la revitalisation des centres-villes
[Programme et inscription](#)
- **30 mars 2018** - *Paris* - Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel
- **5 avril 2018** - *Paris* - Groupe de travail Centres-villes et villes intelligence
Destiné aux agents des collectivités, contacter : [\[email protected\]](mailto:)
- **25 avril 2018** - *Paris* - Groupe de travail du réseau des Villes-Cathédrales (réservé aux élus)
- **26 avril 2018** - *Paris* - Séminaire Villes de France-CNER-ADGCF-Veolia sur les bonnes pratiques " Ville intelligente et durable "
Réservé aux élus adhérents, contacter : [\[email protected\]](mailto:)
- **29 mai 2018** - *Paris* - Assises de la dématérialisation *Villes de France* partenaire de l'événement
(5 invitation et 20% de réduction pour les adhérents, demande par mail à [\[email protected\]](mailto:))
[Voir le programme](#)
- **7 juin 2018** - *Paris* - Forum villes et territoires intelligents, *Villes de France* partenaire
[En savoir plus](#)
- **14 et 15 juin 2018** - *Cognac* - Congrès de *Villes de France*
[Pré-programme](#)
- **14 juin 2018** - *Cognac* - Remise du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales, Région Nouvelle Aquitaine, *Villes de France* partenaire de l'événement
[Programme et inscription](#)

Edité par **Villes de France**
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi